

Secrétariat général

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 janvier 2017



**OBJET : Réponse - Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 1627 / 2016-18**



Vous trouverez ci-joint les documents détenus par l'Institut national de santé publique du Québec relatifs à votre demande du 23 décembre 2016, soit les plans d'effectifs établis par règlement conformément à l'article 19 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec pour les années 2015 et 2016.

De plus, sachez qu'après vérification, l'Institut ne détient aucune norme établie par règlement. Les membres du personnel sont couverts par une convention collective ou liés par les conditions de travail prévues dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La secrétaire générale et
responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ
Julie Gauthier

p.j. Règlement sur les effectifs 2014-2015
Règlement sur les effectifs 2015-2016

N/Réf. (correspondance) : 2016-6280